

Décision de la Conférence Alpine sur le changement climatique et l'énergie

La Conférence alpine

1. apprécie et accueille favorablement les « Lignes directrices pour l'adaptation au changement climatique dans les Alpes au niveau local » en tant que contribution préparée par la Présidence italienne à l'adresse des décideurs politiques pour la mise en œuvre du Plan d'action sur le changement climatique dans les Alpes, accueille favorablement leur diffusion vers les décideurs locaux et remercie la Présidence d'avoir organisé la manifestation « The challenges of local adaptation planning and initiatives for communities » en marge de la COP20 à la CCNUCC de Lima (Pérou) le 9 décembre 2014 ;
2. approuve la « Déclaration conjointe Alpes – Carpates sur l'adaptation au changement climatique » et encourage les Parties à œuvrer à sa mise en œuvre, en reconnaissant le rôle central de l'adaptation locale au changement climatique dans les régions de montagne du monde ;
3. remercie les Groupes de travail et les Plates-formes tels que PLANALP et la Plate-forme Eau, ainsi que le Groupe de travail Forêts de montagne pour leur travail, prend note des résultats du Groupe de travail « Forêts de montagne », et approuve la « Déclaration sur la valeur des forêts alpines » ;
4. accueille favorablement le Rapport de la Plate-forme Energie et prend note du Rapport de base et des résultats des trois ateliers ;
5. réaffirme sa volonté de faire des Alpes une région modèle pour les systèmes énergétiques durables pour contribuer à la vision d' « Alpes renouvelables » et, pour ce faire ;

6. demande aux Parties Contractantes d'apporter leur soutien aux initiatives concrètes à venir qui puissent renforcer la mise en œuvre du Protocole Energie sur le territoire alpin, et en particulier ;
7. accueille favorablement l'initiative du Liechtenstein et de la Suisse de lancer le 3ème Prix « Constructive Alps » en 2015 et demande à la prochaine présidence de la Convention alpine d'évaluer s'il pourrait devenir un prix de la Convention alpine attribué régulièrement et être porté par toutes les Parties contractantes, en ce qui concerne les orientations de contenu et son organisation pratique.;
8. approuve l'idée de l'Allemagne de rassembler des exemples de bonnes pratiques de projets énergétiques démontrant comment les conflits d'utilisation du territoire et les questions de protection de la nature peuvent être traités, dans la perspective de la XIVème Conférence ;
9. invite la Suisse à organiser un évènement parallèle lors de l'Exposition universelle de 2015 à Milan pour encourager l'échange alpin-européen, intégrant les expériences concernant la collecte de bonnes pratiques ;
10. demande au Secrétariat permanent, avec le soutien des Parties contractantes et des Observateurs, de présenter à la XIVe Conférence alpine les progrès réalisés sur la vision d'« Alpes renouvelables » ;
11. souligne l'importance de la conceptualisation d'un développement acceptable par les Alpes du système électrique et de stockage européen ;
12. incite à une prise en compte de la vision « Alpes renouvelables ». dans le cadre de la SUERA»